



Stage multisports

Du 12 au 16 février 2024

6-9 ans - 4€ la journée soit 20 euros la semaine

Les documents suivants sont obligatoires pour participer à ce stage

multisports : Le questionnaire de santé OU un certificat médical (daté et signé)
La fiche d'inscription – L'autorisation parentale

9h30-16h30 au gymnase de l'EPB (*prévoir un panier repas*)
Durant la pause-déjeuner, activités culturelles, jeux

9h30-12h00 – 13h30-16h30 au gymnase de l'EPB
Récupération de l'enfant au gymnase de l'EPB par le responsable à 12h.
Le responsable redépose l'enfant au gymnase de l'EPB à 13h30 pour l'après-midi.

Journées souhaitées (cochez le ou les jours souhaités)

Lun. 12 fév. Mardi 13 fév. Mer. 14 fév. Jeu. 15 fév. Ven. 16 fév.

Enfant

Nom - Prénom :
Date et lieu de naissance :

Responsable légal (père, mère ou tuteur)

Nom et Prénom :
Adresse :
Situation familiale : Marié (e), célibataire, divorcé (e)
Domicile : Portable : Travail :

Autres personnes à contacter en cas d'urgence

Nom et Prénom :
Adresse :
Domicile : Portable : Travail :

Nom et Prénom :
Adresse :
Domicile : Portable : Travail :

Renseignements médicaux et remarques relatifs à la santé de l'enfant

Nom du médecin de famille :

Adresse et téléphone :

.....

Traitement spécifique, allergie (s) ou contre-indication quelconque :

.....

.....

.....

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) Nom - Prénom

Père **Mère** **Tuteur légal** de l'enfant susnommé l'autorise à participer à l'activité physique et sportive proposée par la Ville de Villeneuve-la-Garenne

J'autorise Je n'autorise pas mon enfant à rentrer seul à mon domicile à la fin des activités.

J'autorise Je n'autorise pas expressément, en outre, la Ville de Villeneuve-la-Garenne :
À utiliser les photographies de mon enfant prises à l'occasion des activités pratiquées. Celles-ci pourront apparaître différents médias papiers et numériques de la Ville de Villeneuve-la-Garenne.

J'autorise Je n'autorise pas tout responsable du service des Sports de la Ville de Villeneuve-la-Garenne à faire soigner mon enfant et à pratiquer toute intervention d'urgence.

En aucun cas, la Ville ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol d'objets de valeur (bijoux, portable ou autres).

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le

Signature des parents (ou représentant légal de l'enfant) :